



COMPTE-RENDU  
de la REUNION  
du CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 DECEMBRE 2017

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Administration Générale** : Approbation du PV du 6 novembre 2017,
- 3) **Matériel** : Changement du contrat du photocopieur,
- 4) **Finances** : Participation financière pompe au Vivier,
- 5) **Finances** : Surtaxe eau/assainissement,
- 6) **Finances** : Proposition dossiers CDDL,
- 7) **Travaux** : Extension éclairage public pour accès circuit,
- 8) **Patrimoine** : Départ locataire Magda – Remboursement caution,
- 9) **Personnel** : Avancement,
- 10) **Divers** : Compteur LINKI
- 11) **Questions diverses.**

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – TOURNEMOLLE Eric – MAILLARD Cédric – THOMAS Henri.

MMES ALEXANDRE Monique – LEVANDOWSKI Martine – OSTER Aurore – BONNETIER Paulette.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme GAUDET Stéphanie par Mme ALEXANDRE Monique

Mme HARDY Nicole par Mme BONNETIER Paulette

M. MEY James par M. PORTAS Jacques

Mme PETIT Franciane par M. TOURNEMOLLE Éric

**ETAIENT ABSENTS :**

MM LIZEUX Ludovic – Denis CORDIER

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 30.

**Affaire 1 : Administration Générale : Election du secrétaire de séance.**

Madame Aurore OSTER est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**Affaire 2 : Administration Générale : Approbation du PV du 6 novembre 2017**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent et signent le procès-verbal du 6 novembre 2017.

**Affaire 3 : Matériel : Changement du contrat du photocopieur**

Le contrat du photocopieur arrive à son terme. La société Riso a du matériel performant et a fait une offre intéressante.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société Riso. Ladite société va procéder à l'installation de deux photocopieurs, un premier en Mairie et un second à l'école Nelly Fortez.

**Affaire 4 : Finances : Participation financière pompe au Vivier**

La pompe du puits de forage du château d'eau, trop vétuste, a cédé en début d'année 2017. La société Suez a procédé à son remplacement pour un cout de 4 975.20 euros TTC.

Deux autres entités, la SARL Folembroy Décapage et Le Rallye Nomade, bénéficient de cette alimentation en eau pour un usage industriel ou agricole.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de demander une participation financière à la SARL Folembroy Décapage et au Rallye Nomade à hauteur de 1/3 de la somme soit 1 658 euros chacun.

**Affaire 5 : Finances : Surtaxe eau/assainissement**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de garder le montant de la surtaxe eau/assainissement à 0.20 euros le m<sup>3</sup>.

**Affaire 6 : Finances : Proposition dossier CDDL**

La commune n'a pas de nouveau dossier CDDL pour le moment. Ce point ne fait pas l'objet de délibération.

**Affaire 7 : Travaux : Extension éclairage public pour accès circuit**

Le cout du projet d'extension EP pour accès au circuit est estimé à 16 967.62 euros HT. La charge restante à la commune s'élèverait à 12 522.15 euros HT.

A la majorité (8 voix contre, 2 abstentions et 3 voix pour), le conseil municipal décide de refuser ce projet.

**Affaire 8 : Patrimoine : Départ du locataire – logement la Magda – remboursement caution**

Monsieur Jérôme MORY, locataire du studio (appartement 3) situé au 2<sup>ème</sup> étage à la Magda, a demandé congé de son logement par courrier en date du 8 novembre 2017, pour raison professionnelle.

L'état des lieux de sortie ne fait l'objet d'aucune observation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser le montant de la caution, soit 327 euros, à Monsieur Jérôme MORY

### **Affaire 9 : Personnel : Avancement**

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

### **Affaire 10 : Divers : Compteur Linki**

Après concertation, le conseil :

- refuse à l'unanimité le déclassement des compteurs d'électricité existants;
- interdit à l'unanimité l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants Linky sans le consentement préalable de la commune et une décision de désaffectation de la part de son Conseil Municipal.

### **Affaire 11 : Divers : Création de la commission des fêtes – désignation des représentants**

Suite à la démission des membres du comité des fêtes, aucune proposition de reprise n'a été formulée. Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de créer une commission des fêtes et de désigner 2 membres du conseil municipal (Messieurs Pascal FORET et Éric TOURNEMOLLE) et 2 personnes habitant la commune. Ces derniers seront déterminés ultérieurement sur proposition de Messieurs FORET et TOURNEMOLLE.

### **Affaire 12 : Patrimoine : location du local de la Picartophilie**

Le représentant de l'association AXO'LIDARITE souhaite louer un local pour trier les bouchons. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de louer le local « Picartophilie » et autorisent Monsieur le Maire à établir et signer le bail, à titre gratuit, avec l'association AXO'LIDARITE.

### **Affaire 9 : Finances : Virement de crédits**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le virement de crédits M14 suivant :

Dépenses de fonctionnement

65541	- 3 000.00 €
65548	- 6 000.00 €
6451	+ 9 000.00 €

### **Affaire 9 : Finances : Virement de crédits**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler au premier trimestre 2018 des dépenses d'investissement sur le budget primitif M14 à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2017.

### **Questions diverses**

#### ➤ SPANC

Le contrôle s'effectue uniquement lors de la vente d'un bien immobilier. Les 20 euros payés actuellement ne sont plus d'actualité.

#### ➤ Terrain de foot

Dans le cadre de l'offre d'achat réalisée par la commune pour le terrain de foot, Monsieur Rognon a envoyé un courrier pour fixer un rendez-vous avec Monsieur Portas, le 15 décembre 2017.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.*

Le Maire  
  
Jacques PORTAS